

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MAI 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 25

Conseillers absents-excuses : Véronique DEVIGNES, David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-François PASQUET à Malika TRANCHINA,
Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Claude FINANCE à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Pascal PELINSKI

Date convocation : 27 avril 2012

N° 2012-029

Objet : Liste des décisions

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Oui les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Affaires sociales, scolaires et associatives

- Convention de renouvellement d'adhésion au Réseau gérontologique Gérard Cuny, pour un montant de 240 € pour 1 an.

Administration générale

- Contrat de maintenance avec la société POLYTECH pour le terminal de paiement par carte bleue de l'accueil, pour un montant de 106.93 € pour 1 an,
- Contrat d'assurance GROUPAMA (pour 5 ans), responsabilité civile et risques annexes, pour un montant de 3 528.62 € pour 2012,
- Contrat d'assurance GROUPAMA (pour 5 ans), protection juridique, pour un montant de 1 133.60 € pour 2012,
- Contrat d'assurance GROUPAMA (pour 5 ans), dommages aux biens et risques annexes, pour un montant de 13 726.23 € pour 2012,
- Contrat d'assurance GROUPAMA (pour 5 ans), flotte automobile et risques annexes, pour un montant de 4 059.64 € pour 2012 avec une régularisation du contrat précédent.

Culture et Vie Locale

- Contrat avec Art Production, Monsieur Frédéric DENIS, pour un spectacle de magie (ventriloque, automate) pour la fête des pains, le dimanche 7 octobre 2012, pour un montant de 1 750 €,
- Contrat de cession avec Cie des Ô, pour le spectacle « A la porte » pour les quartiers d'été le vendredi 20 juillet 2012, pour un montant de 1 172 €,
- Contrat de vente avec Voleurs de poules prod, pour le spectacle « Trio Kazoo » pour les quartiers d'été le vendredi 27 juillet 2012, pour un montant de 1 200 €,
- Contrat de vente avec Art Production, pour un spectacle de magie le samedi 8 décembre 2012, pour un montant de 1 200 €,
- Contrat de cession avec Théâtre de Cristal, pour le spectacle « Max et Rosalie » pour les quartiers d'été le vendredi 03 août 2012, pour un montant de 1 336.64 €,
- Devis de Thierry BIASUTTO, pour le feu d'artifice du vendredi 13 juillet 2012, pour un montant de 2 000 € pour 15 minutes.

Date : 03 mai 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 07 MAI 2012

N° Accusé de réception : 2012 0503 - 2012 - 029 - DE

Affichage : 07 MAI 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

